



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 30 Juin 2022 à 19 heures

Etaient présents :

M. Yves JUHEL, Maire, *Président de séance*
Mme Stéphanie JACQUOT, adjointe au maire
M. Mathieu MESSINA, adjoint au maire
M. Patrice NOVELLI, adjoint au maire
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire
Mme Marinella GIARDINA, adjointe au maire
Mme Joanna GENOVESE, adjointe au maire
M. Florent CHAMPION, adjoint au maire
M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal
M. Patrick CALVI, conseiller municipal
M. Emmanuel RAVIER, conseiller municipal
Mme Dominique ARTIERI, conseillère municipale
Mme Floriane CAZAL, conseillère municipale

M. Eric FORMENTO, conseiller municipal
Mme Isabelle THOUVENOT, conseillère municipale
Mme Carmela CARTARRASA, conseillère municipale
Mme Julie MACARI, conseillère municipale
M. Dominique NICOLAÏ, conseiller municipal
Mme Julie TROUSSIER, conseillère municipale
M. Hervé VIALONGA, conseiller municipal
Mme Martine CASERIO, conseillère municipale
Mme Sandra PAIRE, conseillère municipale
Mme Gabrielle BINEAU, conseillère municipale
M. Anthony MALVAULT, conseiller municipal
Mme Pascale VERAN, conseiller municipal

Avaient donné pouvoir :

M. Christian TUDES à Monsieur le Maire
Mme Elodie ROBERT à M. Mathieu MESSINA
Mme Maria Magdalena TOMASI à M. Patrice NOVELLI
Mme Ornella GALTIER à Mme Julie TROUSSIER
M. Serge GIACOMAZZI à Mme Gabrielle BINEAU
Mme Patricia MARTELLI à Mme Martine CASERIO
M. Cédric MONTEIRO à Mme Sandra PAIRE
M. Jean-Christophe STORAÏ à Mme Pascale VERAN

Etaient absents (excusés) :

Mme Sylviane ROYEAU
M. Nicolas AMORETTI
Mme Isabelle ALMONTE
M. Julien TABOUE
M. Daniel ALLAVENA
M. Marcel CAMO

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 17 Mai 2022 qui est **adopté à l'unanimité**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

- Affaire n° 1 :** **Conseils Portuaires – Désignation du représentant et de son remplaçant**
Rapporteur : Monsieur le Maire
A l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour, 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau)
adopte la désignation de M. Yves JUHEL, Maire (en cas d'empêchement son remplaçant : M. Emmanuel RAVIER, Conseiller Municipal), pour le Vieux-Port de Menton et le Port de Menton-Garavan.
- Affaire n° 2 :** **Création de Commissions Extra-Municipales (CEM) – Avenant au Règlement intérieur du 9 Mars 2022**
Rapporteur : Monsieur le Maire
A l'unanimité
adopte le principe de la création de six Commissions Extra-Municipales (CEM) et dis que ces Commissions Extra-Municipales et leur règlement seront insérés dans le règlement intérieur du Conseil Municipal du 9 mars 2022.
- Affaire n° 3 :** **Commission Municipale de la Circulation, du Transport et de la Circulation – Désignation d'un membre**
Rapporteur : Monsieur le Maire
A l'unanimité
désigne les élus ci-après :
M. Yves JUHEL, Maire, Président de Droit
Représentants de la liste « Menton pour tous »
Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire, M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire, M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire, Mme Stéphanie JACQUOT, Adjointe au Maire, M. Julien TABOUE, Conseiller Municipal, Mme Dominique ARTIERI, Conseillère Municipale, Mme Floriane CAZAL, Conseillère Municipale, M. Eric FORMENTO, Conseiller Municipal, M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal (à la place de Mme Ornella GALTIER, Conseillère Municipale)
Représentants de la liste « Unis pour Menton »
M. Marcel CAMO, Conseiller Municipal, M. Serge GIACOMAZZI, Conseiller Municipal
Représentant de la liste « Menton avec vous »
Mme Pascale VERAN, Conseillère Municipale
- Affaire n° 4 :** **Présentation du rapport d'activités de la Société d'Exploitation Touristique de Menton – Casino de Menton – saison des jeux 2020-2021 (rapport consultable au secrétariat des Assemblées, à la Direction Générale des Services)**
Rapporteur : Mme Marinella GIARDINA, Adjointe au Maire
Prend acte
du rapport d'activités de la Société d'Exploitation Touristique de Menton, filiale de la Société Groupe Lucien Barrière (société par actions simplifiée) pour la saison des jeux 2020-2021 (du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021) et dis que ce rapport est mis à la disposition des administrés pour y être consulté à la mairie, au secrétariat des Assemblées, à la Direction Générale des Services.

Affaire n° 5 : **Présentation du rapport d'activités de la Société d'Exploitation Parc Saint Michel 2021 (rapport consultable au secrétariat des Assemblées, à la Direction Générale des Services)**

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire

Prend acte

du rapport d'activités de la Société d'Exploitation Parc Saint Michel, filiale de la Société Groupe Principiano (société par actions simplifiée) pour la saison 2021 et dis que ce rapport est mis à disposition des administrés pour y être consulté à la Mairie, au secrétariat des Assemblées, à la Direction Générale des Services.

Affaire n°6 : **Présentation du rapport d'activités de la Société Interparking pour la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement Hôtel de Ville, Bastion, Saint-Roch et George V – année 2021 (rapport consultable au secrétariat des Assemblées, à la Direction Générale des Services)**

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire

Prend acte

du rapport d'activités de la société Interparking pour la gestion et l'exploitation au titre de l'exercice 2021, des parcs de stationnement Hôtel de Ville, Bastion, Saint-Roch et George V et dis que ce rapport sera mis à la disposition des administrés au secrétariat des Assemblées, à la Direction Générale des Services, pour y être consulté.

Affaire n°7 : **Présentation des rapports d'activités de la Société Française de Restauration et Services SODEXO sur la délégation de service public de la restauration de la Ville de Menton, pour la période de septembre 2019 à août 2020 et pour la période de septembre 2020 à août 2021 (Rapports consultables au secrétariat des Assemblées, à la Direction Générale des Services et au service Jeunesse)**

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire

Prend acte

des rapports d'activités de la Société Française de Restauration et de Services SODEXO pour la période de septembre 2019 à août 2020 et pour la période de septembre 2020 à août 2021 et informe les administrés que ces rapports seront consultables au secrétariat des Assemblées, à la Direction Générale des Services et au service Jeunesse.

Affaire n°8 : **Avenant au bail à construction pour le terrain situé à Menton Garavan, Avenue Porte de France**

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés

(27 voix pour, 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau)

approuve l'avenant n° 2 au bail à construction signé le 19 décembre 2016, autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les actes y afférents, comprenant la régularisation par acte notarié et dis que les frais relatifs à cet avenant seront à la charge du preneur.

Affaire n°9 : **Correction à opérer par le Comptable Public sur l'exercice 2022 sans incidence budgétaire pour la ventilation de la reprise des reports de résultats de l'exercice 2016 au budget annexe du Camping au budget primitif de la Commune de l'exercice 2017.**

Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire

Prend acte

autorise la régularisation de ces erreurs de reports à la ligne 001 et 002 portant sur des exercices antérieurs par l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

Compte débité	Libellé M14	Compte crédité	Libellé M14	Montant
C/1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	C/110	Report à nouveau	163 744,53 €

et le Comptable Public à procéder aux régularisations susmentionnées, par une opération d'ordre non budgétaire.

Affaire n°10 :

Correction à opérer par le Comptable Public sur l'exercice 2022 afin d'apurer le solde du compte du 181 anormalement créditeur à la suite de la dissolution du Budget annexe du Camping au 31 décembre 2016

Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire

Prend acte

autorise la régularisation du compte 181 du budget principal de la Commune par l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

Compte débité	Libellé M14	Compte crédité	Libellé M14	Montant
C/181	Compte de liaison Affectation à budgets annexes (régies non personnalisées)	C/1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	555 354,50 €

et le Comptable Public à procéder aux régularisations susmentionnées, par une opération d'ordre non budgétaire.

Affaire n°11 :

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Rapporteur : M. Patrick CALVI, Conseiller Municipal

A la majorité absolue des suffrages exprimés : 24 voix pour, 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau) et 3 contre (M. Jean-Christophe Storaï, M. Anthony Malvault, Mme Pascale Vèran)

autorise Monsieur le Maire à appliquer sur le territoire de la Commune, la Taxe Locale sur Publicité Extérieure (TLPE) t à fixer les tarifs de référence de droit commun, par m² et par an, applicables au 1^{er} janvier 2023, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
<i>Superficie inférieure ou égale à 12 m²</i>	<i>Superficie entre 12 et 50 m²</i>	<i>Superficie supérieure à 50 m²</i>	<i>Superficie inférieure ou égale à 50 m²</i>	<i>Superficie supérieure à 50 m²</i>	<i>Superficie inférieure ou égale à 50 m²</i>	<i>Superficie supérieure à 50 m²</i>
<i>22,00 € /m²/an</i>	<i>44,00 € /m²/an</i>	<i>88,00 € /m²/an</i>	<i>22,00 € /m²/an</i>	<i>44,00 € /m²/an</i>	<i>66,00 € /m²/an</i>	<i>132,00 € /m²/an</i>

décide de l'exonération à 50% pour les enseignes non scellées au sol dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 12 m², lève l'exonération existante sur toutes les pré-enseignes et précise qu'en application de l'article L. 2333-14 du CGCT le recouvrement de la TLPE est opéré, à compter du 1^{er} septembre de l'année d'imposition et qu'en application de l'article L. 2333-13 du CGCT, lorsque le support est créé après le 1^{er} janvier, la taxe est due à compter du premier jour du mois suivant celui de la création du support. Lorsque le support est supprimé en cours d'année, la taxe n'est pas due pour les mois restant à courir à compter de la suppression du support.

Affaire n°12 :

Attribution de subventions exceptionnelles à l'association « Les Cœurs du Campanin » et à l'« Union Locale des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre du Mentonnais».

Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire

A l'unanimité (M. Hervé VIALONGA ne prend pas part au vote et sort de la salle)

attribue une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2022 de 5.000 € à l'association « Les Cœurs du Campanin », une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2022 de 300 € à l'« Union Locale des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre du Mentonnais » et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2022 au chapitre 65, fonctions NFA 025, compte budgétaire 6574.

- Affaire n°13 :** **Modification du tableau des effectifs au 1^{er} Juillet 2022)**
Rapporteur : Mme Julie TROUSSIER, Conseillère Municipale
A l'unanimité des suffrages exprimés : 27 voix pour, 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau)
autorise la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2022 et précise que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville – charges de personnel et frais assimilés, exercice 2022 et suivants,
- Affaire n°14 :** **Convention de mise à disposition de personnels entre la Ville de MENTON et l'Association de Sauvegarde des Jardins d'Exception du Mentonnais (ASJEM)**
Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal
A l'unanimité des suffrages exprimés : 24 voix pour, 9 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storaï, M. Malvault, Mme Veran)
approuve le principe de mise à disposition d'agents territoriaux auprès de l'ASJEM pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2022, la convention de mise à disposition annexée à la délibération, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention qui donnera lieu à des conventions individuelles pour chaque agent et les avenants y afférents et précise qu'un bilan financier sera établi en fin d'année afin d'apurer les comptes et que les dépenses et recettes seront imputées au budget principal au titre des exercices correspondants.
- Affaire n°15 :** **Procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte - Désignation du référent alerte éthique**
Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire
A l'unanimité des suffrages exprimés : 27 voix pour, 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau)
adopte la procédure de recueil des signalements des lanceurs et autorise Monsieur le Maire à mettre en place toutes les mesures nécessaires au fonctionnement de la procédure de recueil des signalements des lanceurs d'alerte.
- Affaire n°16 :** **Création d'un club de plage au bas du Borrigo pour les enfants des Accueils Collectifs de Mineurs et les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans**
Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire
A l'unanimité
confirme la création du club de plage de la Ville de Menton, valide le règlement de fonctionnement et le coût des prestations du club de plage ci-dessus présentés et dont un exemplaire est joint en annexe, autorise Monsieur le Maire à signer tous les contrats de partenariats permettant de rechercher de nouveaux financements visant à réduire les dépenses publiques tout en améliorant la qualité des animations, à créer une régie de recettes publicitaire afin de faire cofinancer toutes les animations jeunesse de la Ville de Menton dont le club de plage et à solliciter toutes les subventions, à fixer et à ajuster annuellement par décision municipale les tarifs en fonction des coûts de la structure et à signer tous les documents y afférents.
- Affaire n°17 :** **Accueil en centre de loisirs d'enfants de la Commune de Gorbio pour l'été 2022.**
Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire
A l'unanimité
adopte le principe de gestion d'un centre sur GORBIO durant l'été 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de GORBIO.
- Affaire n°18 :** **Accueil en centre de loisirs d'enfants de la Commune de Castellar pour 3 ans**
Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire
A l'unanimité

adopte le principe de reconduction d'un centre sur CASTELLAR pendant l'été durant 3 ans et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de CASTELLAR.

Affaire n°19 : **Création d'un Conseil Municipal de Jeunes**

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité

décide de la création d'un Conseil Municipal de Jeunes permettant de développer la vie démocratique locale, d'impliquer les jeunes dans la gestion de la cité et lancer une nouvelle politique de développement des conseils de quartier, autorise le Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à réaliser toutes les démarches afin de mettre en œuvre le Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Menton et à signer tous les documents y afférents.

Affaire n°20 : **Mise en place du Pass Culture**

Rapporteur : Mme Stéphanie JACQUOT, Adjointe au Maire

A l'unanimité

autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la société Pass Culture, annexée à la présente, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Affaire n°21 : **Signature d'une convention avec le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM-Ministère de la Culture) pour le dépôt de deux amphores au Musée de Préhistoire Régionale**

Rapporteur : Mme Carmela CARTARRASA, Conseillère Municipale

A l'unanimité

approuve la signature de la convention entre le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM-Ministère de la Culture) et la Ville de Menton et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Affaire n°22 : **Acquisition d'une œuvre de Jean Cocteau**

Rapporteur : Mme Stéphanie JACQUOT, Adjointe au Maire

A l'unanimité

approuve l'acquisition de l'œuvre de Jean Cocteau « La tempête » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Affaire n°23 : **Présentation du règlement de la Commande Publique des services acheteurs de la Ville de Menton**

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, Conseillère Municipale

A l'unanimité

prends acte du Règlement de la Commande Publique de la Ville de Menton, consultable au service des Assemblées, à la Direction Générale des Services.

Affaire n°24 : **Consultation pour la réalisation de travaux d'imprimerie pour la Ville de Menton et pour le Centre Communal d'Action Sociale de Menton – Convention de groupement de commandes**

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, Conseillère Municipale

A l'unanimité

adopte le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton (CCAS) en vue d'une consultation commune pour la réalisation de travaux d'imprimerie dans laquelle la commune de Menton est désignée comme coordonnateur, autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton (CCAS) et en tant que pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes, à lancer tous les marchés nécessaires dans le cadre de cette opération.

- Affaire n°25 :** **Labellisation d'une « Plage sans tabac », Plage publique des Sablettes Ouest – Convention de partenariat avec la Ligue Nationale Contre le Cancer**
Rapporteur : Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire
A l'unanimité
autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ligue Nationale Contre le Cancer et permet à Monsieur le Maire la mise en œuvre de la « Plage sans tabac », plage des Sablettes ouest.
- Affaire n°26 :** **Création d'une piste cyclable bidirectionnelle entre le poste de frontière franco-italien et le Square Victoria – Convention relative à l'entretien de la piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 6007, tronçons n°4 et n° 5**
Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal
A l'unanimité
approuve le recours à la convention bipartite relative à l'entretien de la piste cyclable et le projet de convention établi entre le Département des Alpes-Maritimes et la Commune de Menton joint à la présente délibération qui précise les conditions de cette convention et en fixe les termes et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.
- Affaire n°27 :** **Convention de partenariat pour la pérennisation et l'accessibilité de l'itinéraire de canoë-kayak, de la plage des Sablettes sur la Commune de Menton**
Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal
A l'unanimité
approuve le partenariat entre le Département des Alpes-Maritimes, le Comité Départemental de Canoë-Kayak et la Ville de Menton et le projet de convention de partenariat joint à la présente délibération qui précise les conditions de cette convention et en fixe les termes et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes mesures nécessaires à son application.
- Affaire n°28 :** **Convention de partenariat dans le cadre du Festival des Jardins de la Côte d'Azur 2023**
Rapporteur : Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire
A l'unanimité
approuve la convention de partenariat dans le cadre du Festival des Jardins de la Côte d'Azur 2023 avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre du Festival des Jardins de la Côte d'Azur avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.
- Affaire n°29 :** **Prolongation de la convention d'intervention foncière « Impulsion-réalisation » du site 75 Route de Sospel, par avenant d'une durée de deux ans**
Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire
A l'unanimité
autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière « Impulsion-Réalisation », du site sis 75 route de Sospel, tel que présenté et décrit en annexe sur trois pages et accepte les termes du projet d'avenant à la convention.
- Affaire n°30 :** **Cession de deux biens communaux sis 9394 Chemin des Guillons et 25 Boulevard du Fossan**
Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire
A l'unanimité
autorise la vente en ligne de deux biens communaux sis 9394 chemin des Guillons et 25 boulevard du Fossan et Monsieur le Maire à signer les mandats de vente « immo-interactif ».

Affaire n°31 :

**Rectification de la délibération n° 89/21 du 16 Septembre 2021 – Dénomination
chemin Samson FRANCOIS**

Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire

A l'unanimité

*autorise Monsieur le Maire à faire apposer, entre les parcelles AN 19, 31, 32, 158, 159,
187, le nom de Samson FRANÇOIS.*

Affaire n°32 :

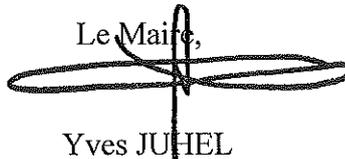
Compte-rendu des décisions municipales (n° 196/22 à 280/22)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Prend acte

Menton, le 23 Septembre 2022

Le Maire,



Yves JUHEL